

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

---

PJL DDADUE - (N° 529)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL58

présenté par  
M. Gosselin, rapporteur

-----

### ARTICLE 18

I. – À l’alinéa 6, après le mot :

« informe »

insérer les mots :

« la Commission européenne ou l’État membre de l’Union européenne selon ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« fixés »

le mot :

« prévus ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel